



GARANTIE D'EMPRUNT D'UNE VALEUR GLOBALE DE 4 292 470 F
A ACCORDER A LA S.I.D.R. POUR LA REALISATION DE 34 L.E.S.
DU GROUPE D'HABITATIONS "ARMOR"

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 24 février dernier, la Société Immobilière du Département de la Réunion (S.I.D.R.) sollicite la garantie de la Commune de Saint-Denis pour un emprunt global de 4 292 470 F qu'elle se propose de contracter auprès du Crédit Foncier de France pour la réalisation de trente-quatre Logements Evolutifs Sociaux (L.E.S.) faisant partie du groupe d'habitations "ARMOR".

L'emprunt sera contracté sous forme d'un (ou de plusieurs) prêt(s) aux conditions suivantes :

- durée de remboursement : quinze ans,
- différé d'amortissement : trois ans,
- taux actuariel : celui en vigueur à la date du contrat.

La Commune de Saint-Denis ayant la capacité financière de garantir cet emprunt, je vous demande de vous prononcer sur cette affaire et, dans l'affirmative, de bien vouloir m'autoriser :

- à intervenir au(x) contrat(s) d'emprunt correspondant(s) ;
- à créer, en cas de besoin, pendant la période d'amortissement, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité ;
- à ménager pour cet emprunt des garanties suffisantes à la Commune de Saint-Denis vis-à-vis de la S.I.D.R., notamment en prévoyant par contrat des mesures de sûreté.



LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? (ensemble des Conseillers présents).

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.